

ARRETE MUNICIPAL
DELEGATION DE FONCTION TEMPORAIRE POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE

AFFAIRES CIVILES
ST/OW/SB/MB
ARRETE N° R 2023.138

La Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,
Vue le procès-verbal de l'installation du Conseil municipal et de l'élection de la Maire et des Adjoints en date du 3 décembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la célébration du mariage de Monsieur Ilias BENHIJA et de Madame Nabila CHALLAM le samedi 6 mai 2023 à 14h00,

Considérant l'empêchement de la Maire, des adjoints et des conseillers municipaux qui précèdent Monsieur Abdelali MEZIANE dans l'ordre du tableau du Conseil municipal au moment prévu pour cette célébration,

ARRETE

- Article 1 : Monsieur Abdelali MEZIANE, conseiller municipal, reçoit délégation de fonction d'Officier d'état-civil pour procéder à la célébration du mariage de Monsieur Ilias BENHIJA et de Madame Nabila CHALLAM le samedi 6 mai 2023 à 14h00.
- Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera relié au registre des arrêtés municipaux.
- Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Procureur de la République,
Madame la Responsable des Affaires Civiles,
Aux intéressés.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clichy-sous-Bois, le 05 avril 2023.

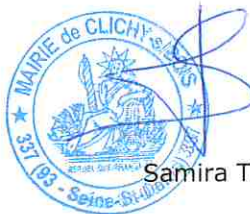
La Maire soussignée certifie
le caractère exécutoire
du présent acte reçu
A la Préfecture le **12 AVR. 2023**

Affiché - Notifié le **12 AVR. 2023**

Le fonctionnaire délégué,


Caroline DUMENE

La Maire



Samira TAYEBI

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif ou gracieux devant Madame la Maire de Clichy-sous-Bois dans le délai de 2 mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent acte peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »

